



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE DE RENNES

40, rue du Bignon
Forum de la Rocade
B.P. 91467
35514 CESSON SÉVIGNÉ CEDEX
Tél. 02 99 26 02 50
Fax 02 99 26 86 38

ASSOCIATION LES 3 REGARDS

**AVENUE CHARLES TILLON
35000 - RENNES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2024

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Les 3 Regards relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

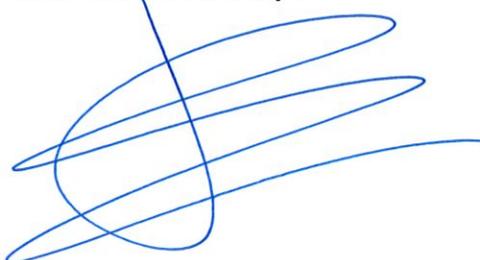
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Cesson-Sévigné le 4 novembre 2024

**SA FIDAUDIT
FIDUCIAL AUDIT**
Société de commissaires aux comptes

François BEYOT
Commissaire aux comptes



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/08/2024	Net au 31/08/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires				
Droit de bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	140 990	129 950	11 040	13 068
Autres immobilisations corporelles	131 579	127 728	3 851	5 773
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	272 569	257 678	14 891	18 841
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	206		206	330
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	38 347		38 347	32 651
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	31 835		31 835	29 208
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	168		168	61
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	692 782		692 782	688 429
Charges constatées d'avances	12 991		12 991	11 411
Total II	776 329	0	776 329	762 090
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 048 898	257 678	791 220	780 931

BILAN PASSIF	Exercice N au 31/08/2024	Exercice N-1 au 31/08/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	321 538	306 222
Report à nouveau	94 922	94 922
Excédent ou déficit de l'exercice	31 711	15 316
Situation nette (sous-total)	448 172	416 460
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 385	3 135
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	449 557	419 595
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	73 666	124 097
Total III	73 666	124 097
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 100	73 726
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	89 898	83 108
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	127 000	80 405
Total IV	267 997	237 239
Ecarts de conversion - Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	791 220	780 931

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N au 31/08/2024	Exercice N-1 au 31/08/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	28 501	27 687
Ventes de biens et services	254 976	247 660
Ventes de biens	19 341	13 505
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services	235 635	234 155
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	594 792	590 943
Concours publics et subventions d'exploitation	594 792	590 943
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		29 934
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	564	875
Total I	878 832	897 099
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	11 020	9 480
Variation de stock	124	-37
Autres achats et charges externes	146 685	162 705
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	33 466	33 279
Salaires et traitements	552 149	517 855
Charges sociales	155 113	143 028
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 700	12 834
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 690	702
Total II	912 946	879 846
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-34 114	17 253
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	15 147	6 578
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	15 147	6 578
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	189	339
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	189	339
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	14 958	6 239
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-19 156	23 492

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N au 31/08/2024	Exercice N-1 au 31/08/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	582	7 871
Sur opérations en capital	1 750	1 750
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	50 431	
Total V	52 763	9 621
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	325	50
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		17 135
Total VI	325	17 185
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	52 438	-7 564
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 570	612
Total des produits (I + III + V)	946 742	913 298
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	915 030	897 982
EXCEDENT OU DEFICIT	31 711	15 316
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	390 687	373 788
Bénévolat	75 232	72 108
TOTAL	465 919	445 896
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	270 500	259 605
Prestations en nature	120 187	114 183
Personnel bénévole	75 232	72 108
TOTAL	465 919	445 896

ASSOCIATION 3 REGARDS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/08/2024

OBJET SOCIAL

L'association 3 REGARDS / LEO LAGRANGE a pour buts :

- d'accompagner toute initiative et tout effort tendant à favoriser et à développer la pratique d'activités culturelles, sportives et la mise en œuvre de projets ;
- de développer la vie associative et de favoriser la participation de tous à la prise de responsabilités, dans un esprit de compréhension réciproque, par un certain nombre d'actions plus particulièrement tournées vers la formation, le domaine coopératif, le cadre de vie, la production et diffusion dans le domaine artistique et culturel ;
- de participer au renforcement du lien social en luttant contre l'isolement des personnes ;
- de favoriser les échanges et le vivre ensemble en donnant une place à chacun dans les projets de l'association.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'association a adopté la présentation simplifiée de son annexe comme l'y autorise le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour les structures ne dépassant pas certains seuils.

Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au dossier présent et celles jugées non significatives ne sont pas présentées.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

Suite à une mise à jour du format de présentation des comptes annuels, des reclassements (non significatifs) sur certains postes de la colonne des comptes clos au 31/08/2023 (N-1) ont été effectués, afin de permettre une meilleure comparabilité N/N-1.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont inscrites à l'actif pour leur valeur d'achat et amorties selon le mode linéaire et sur leur durée de vie, soit :

- | | |
|---------------------------------------|-----------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériels d'activités | 4 à 8 ans |
| - Matériels de bureau et informatique | 4 ans |
| - Agencements | 8 ans |
| - Matériels de transport | 5 ans |

Les investissements de l'exercice s'élèvent à :

- Matériel de musique	4 725 €
- Autres matériels	1 038 €
- Matériel de bureau et informatique	2 987 €

CREANCES ET DETTES

Toutes les créances et dettes figurant au bilan au 31 août 2024 ont une échéance inférieure à un an.

PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir s'élèvent à 31 835 € au 31/08/2024.

Ils sont principalement constitués de subventions à recevoir (Ville de Rennes, Apras et Fonjep), d'intérêts des placements sur livrets, des IJSS et d'une facture à établir Territoires.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 12 991 € et correspondent principalement à des factures sur l'année civile.

FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

Fonds associatifs	31/08/2023	Augment.	Dim.	31/08/2024
Autres réserves	306 222	15 316		321 538
Report à nouveau	94 922			94 922
Résultat N-1	15 316		15 316	
Résultat N		31 711		31 711
Subvention d'investissement	3 135		1 750	1 385
Total	419 595	47 027	17 066	449 556

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

L'association reprend dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan.

	Solde 2023			Solde 2024
Subvention d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	101 922			101 922
QP reprise au résultat	-98 787		1 750	-100 537
Solde net	3 135			1 385

CHARGES A PAYER

Les charges à payer s'élèvent à 42 874€, elles correspondent principalement au fonds de solidarité pour 29,5 K€ ainsi que les honoraires CAC pour 5,4 K€. La baisse des charges à payer s'explique par le fait que les fluides ne sont plus facturés à l'association.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 127 000€ et correspondent essentiellement aux adhésions 2024-2025 (pour 63 009 €) ainsi que des subventions sur l'exercice civil (pour 63 991 €). Un changement de comptabilisation des pré-inscriptions 2024/2025 a été réalisé. La totalité des règlements a été demandée lors de l'inscription de chaque adhérent et donc comptabilisée au 31/08/2024, même si les encaissements ont été faits après le 31/08/2024.

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le coût des 2 postes mis à disposition par la Fédération Léo Lagrange Ouest s'élève à **120 187 €**.
La valeur locative des locaux mis à disposition a été estimée par la Ville à **245 119 €**.
La mise à disposition de matériel pour les événements (Fête de Printemps, Fête de l'Hiver, festival « Art et la Main » et un été à Beauregard) est évaluée à **25 381 €**.
Le coût du bénévolat est estimé à **75 232 €** sur la base du SMIC horaire chargé.

PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées pour tous les salariés.
Hypothèses : départ volontaire à 64 ans, taux de charges à 36%, taux d'augmentation annuelle des salaires à 2%, taux de turnover à 4%, taux de mortalité à 92% et taux d'actualisation à 2.5%.
La reprise sur provision s'élève à **50 431 €**.

Cette reprise de provision exceptionnelle de 50 K€ est relative à la provision pour Indemnité de Départ à la retraite qui s'explique essentiellement :

- par l'absence dans la provision au 31/08/2024 du montant de l'engagement d'indemnité de départ à la retraite de 38 K€ charges sociales comprises (28+10) au 31/08/2023 pour Mme RENAUD suite à son départ sur l'exercice N ;
- et par le changement d'estimation comptable dans le calcul de la provision globale au 31/08/2024 pour plus de précisions sur les Indemnités de Départ à la Retraite (prise en compte d'hypothèses comme l'actualisation, le turn-over, l'augmentation des salaires, le taux de mortalité...).

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il n'y pas eu de rémunérations et avantages en nature versés aux dirigeants bénévoles de l'association.

EFFECTIF

L'effectif de l'association était de **18,98 salariés** en équivalent temps plein au 31 août 2024 (hors personnel mis à disposition).

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant